



14 juin. La légitimité de la hausse de la CSG mise en cause

En soulignant que « la cotisation est la base du financement de la protection sociale », le Conseil d'État donne raison à 16 millions de retraités opposés à la remise en cause de leurs droits acquis par Emmanuel Macron.

L'avis du Conseil d'Etat porte sur le projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" porté par la ministre du Travail Muriel Pénicaud et examiné à l'Assemblée prévoit d'affecter dès 2019 une "fraction de la CSG" à l'Unedic, qui gère l'assurance chômage.

Jusqu'en 2017, les fonds dont dispose l'Unedic pour indemniser le chômage provenaient de cotisations des salariés et du patronat. Leur augmentation faisait l'objet de négociations paritaires souvent difficiles. Du fait de l'augmentation du chômage, imputable aux délocalisations de productions industrielles dans les pays à bas coûts de main-d'œuvre, il n'y avait jamais assez d'argent pour indemniser les privés d'emploi.

En 2012, première année du quinquennat de François Hollande avec Emmanuel Macron comme secrétaire général-adjoint de l'Elysée, le déficit de l'Unedic fut de 2,4 milliards d'euros et la dette cumulée atteignait 13,8 milliards d'euros, selon les chiffres publiés par le quotidien l'Humanité du 27 avril dernier. Fin 2016, quand Emmanuel Macron a quitté sa fonction de ministre de l'Économie pour la course à l'Elysée, le déficit de l'Unedic fut de 4,3 milliards d'euros, soit près du double de celui de 2012. La dette cumulée atteignait 30 milliards d'euros.

Elle oscille désormais entre 34 et 37 milliards d'euros, selon un collectif de citoyens membres du Gacdac. Il s'agit d'émissions de titres par des banques et des compagnies d'assurances. L'Unedic leur verse 400 millions d'euros d'intérêts par an. Les profits tirés de la dette échappent souvent à l'impôt via des paradis fiscaux dont usent des établissements aussi connus que BNP-Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Bred, Barclay et HSBC.

Le risque, si les retraités ne se révoltent pas, c'est de voir augmenter la CSG pour combler le trou de l'Unedic, avec à chaque fois une baisse des pensions comme en janvier 2018. Voilà pourquoi notre colère doit s'exprimer partout le 14 juin prochain.